



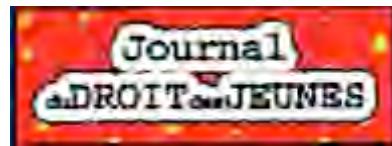
DEFENSE DES ENFANTS INTERNATIONAL
DEFENCE FOR CHILDREN INTERNATIONAL
DEFENSA DE NIÑOS Y NIÑAS INTERNACIONAL

DEI-France

41 rue de la République, 93200 Saint-Denis
01 48 30 81 98

www.dei-france.org ; contact@dei-france.org

DEI
DCI
DNI



« L'intérêt supérieur de l'enfant » en questionS Leurre ou levier au service de ses droits ?

Samedi 20 novembre 2010, 9h-17h
Palais Bourbon, 126 rue de l'Université PARIS 7e
Métro Assemblée Nationale/Invalides

De plus en plus invoqué en France par les tribunaux et les professionnels de l'enfance, l'intérêt supérieur de l'enfant peut, mal compris ou mal utilisé, se retourner contre les droits de l'enfant. Si l'article 3 al. 1 de la Convention Internationale relative aux Droits de l'Enfant (CIDE) oblige à en faire une considération primordiale dans toutes les décisions concernant les enfants, **il est notoire que, dans les faits, respecter cette obligation se révèle un casse-tête lorsque chacun a SA perception de l'intérêt de l'enfant...**

Il ne s'agit pas de refaire un nième colloque théorique sur le sujet mais bien de tenter de décliner très concrètement le principe de l'intérêt supérieur de l'enfant sous la forme « **D'OBLIGATIONS PROCÉDURALES** » POUR LES ADULTES, comme DEI-France en a fait la proposition.

En se référant à la démarche de **Janusz KORCZAK** (1878-1942), qui avait compris très tôt qu'il ne suffit pas d'aimer l'enfant ou de le proclamer pour lui être réellement utile et même le protéger en s'appuyant aussi sur la mise en valeur juridique récente de l'intérêt supérieur de l'enfant par les plus hautes juridictions françaises, cette journée permettra de mettre en discussion et d'enrichir ces « obligations procédurales » à l'épreuve des témoignages des praticiens dans des domaines précis : politique des villes, pédagogie sociale, santé et protection de l'enfance, École, familles, etc.

LES DISPOSITIFS ET LES MÉTHODOLOGIES que cette journée a l'ambition de valider, sans proposer de solutions miracles, devraient permettre aux adultes confrontés à la responsabilité de prendre des décisions concernant des enfants de pouvoir le faire avec l'assurance d'agir au mieux de leur intérêt supérieur, et de leur dire en toute honnêteté : « — C'est pour ton bien que nous prenons cette décision », car ils se seront donné les moyens de l'affirmer.

☞ Programme au verso

Journée organisée par DEI-France dans le cadre de sa 9^e journée d'étude annuelle, en partenariat avec l'**Association Française Janusz Korczak (AFJK)** dans la continuité de son colloque de décembre 2009 intitulé « **Janusz Korczak et les droits de l'enfant : tout reste à faire** », avec le concours du Journal du droit des jeunes et de l'APCEJ (Association pour la Promotion de la Citoyenneté des Enfants et des Jeunes).

PROGRAMME

8 h 45 : Entrée (Attention contrôle strict : **se munir impérativement d'une pièce d'identité**)

9 h 15 : Un enjeu majeur, par Jean-Pierre Rosenczveig, président de DEI-France

Assez de dégâts ! Retour aux sources

9 h 40 : Les dérives de l'utilisation de l'intérêt de l'enfant, par Pierre Verdier, ancien responsable de l'aide sociale à l'enfance, avocat

10 h 00 : Janusz, reviens, ils sont devenus fous ! par Bernard Lathuillière, président de l'AFJK

10 h 20 : La genèse de l'intérêt supérieur dans la Convention sur les Droits de l'enfant (CIDE), par Nigel Cantwell, fondateur de DEI et corédacteur de la Convention

Propositions de DEI-France une question de forme plutôt que de contenu

10 h 40 : Des obligations procédurales dans l'intérêt supérieur des enfants ? par Sophie Graillat, secrétaire générale de DEI-France

11 h 00 : Regards croisés de la psychologie, de la sociologie et du droit. Table ronde animée par Jean-Luc Rongé, directeur de publication du Journal du droit des jeunes avec :

- Ginette Francequin, maître de conférence en psychologie au CNAM
- Michel Chauvière, sociologue
- Et Jean-Pierre Rosenczveig, président du tribunal pour enfants de Bobigny

12 h : Débat avec la salle

12 h 30 – 14 h 00 : Déjeuner libre

La prise en compte effective de l'intérêt supérieur de l'enfant, au quotidien

14 h 00 : Témoignages de proximité animés par Frédéric Jésu, vice-président de DEI-France avec :

- Bruno Jarry, directeur du Service Jeunesse de la Ville d'Issy les Moulineaux
- Laurent Ott, enseignant et philosophe, président de l'Association Intermèdes
- Serge Bouznah, médecin de PMI en Seine-Saint-Denis
- Jean-Louis Auduc, ex-directeur adjoint de l'IUFR de Créteil

15 h 30 : Et dans la famille ? Des besoins de « familiarité » plutôt que de « parentalité » ? par René Badache, sociologue et responsable de la compagnie de théâtre forum « ACTIF »

16 h 00 : Débat avec la salle

16 h 30 : Tracer des pistes procédurales et des stratégies utiles

ATTENTION, INSCRIPTION PRÉALABLE OBLIGATOIRE !

Bulletin d'inscription à renvoyer avant le 15 novembre à :

DEI-France, 41 rue de la République 93200 Saint-Denis

Renseignements : www.dei-france.org - contact@dei-france.org